



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 65 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant

Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

Résumé

Dans le présent rapport, qu'elle soumet en application de la résolution [64/146](#) de l'Assemblée générale, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants explique pourquoi, sachant que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les crises humanitaires en cours exacerbent l'exposition et la vulnérabilité des enfants à la violence, il est plus nécessaire que jamais d'investir dans une protection contre la violence et une prévention de la violence qui soient adaptées à l'enfance et tiennent compte de la dimension du genre. Elle s'y intéresse en particulier aux effets de la crise climatique sur la protection des enfants et leur bien-être. La Représentante spéciale y décrit également sa collaboration avec les États Membres et d'autres parties prenantes aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les travaux qu'elle mène en sa qualité de Présidente de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté. Elle souligne en outre qu'investir dans l'enfance signifie aussi donner aux enfants les moyens de participer à la recherche de solutions pour mettre fin à la violence et surmonter la crise climatique car les enfants sont de plus en plus à l'avant-garde d'initiatives en faveur d'un changement social positif et durable dans le monde entier.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Guidée par la résolution 62/141 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a défini son mandat, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants agit en qualité de défenseuse mondiale indépendante ayant pour mission de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants. Dans sa résolution 76/147, l'Assemblée a réaffirmé son soutien aux activités de la Représentante spéciale, s'est félicitée des progrès réalisés et du rôle du mandat s'agissant de promouvoir la poursuite de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants et d'aider les États Membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Assemblée a également pris note, avec satisfaction, du rôle moteur joué par la Représentante spéciale dans la suite donnée à l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté et a encouragé la Représentante spéciale à poursuivre son travail à cet égard.

2. Dans le présent rapport, la Représentante spéciale passe en revue les mesures qu'elle a prises aux niveaux mondial, régional et national pour s'acquitter de son mandat et offre une vue d'ensemble des résultats obtenus. Elle met en relief l'urgence inédite de l'action visant à prévenir la violence contre les enfants et des interventions à cet égard. Trop nombreux sont les enfants encore laissés pour compte, la pandémie de COVID-19 et les crises humanitaires en cours ayant exacerbé leur exposition et leur vulnérabilité à la violence. Dans le présent rapport, la Représentante spéciale décrit les conséquences de la crise climatique sur la protection des enfants et leur bien-être, en insistant sur la nécessité de comprendre les corrélations entre ces deux problèmes de taille et la manière dont la crise climatique agit comme un multiplicateur de risques de violence contre les enfants et sur l'impératif d'agir à cet égard.

3. La Représentante spéciale souligne que, comme il reste moins de huit ans pour tenir la promesse faite dans les objectifs de développement durable de mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants, il importe de tirer les enseignements de la pandémie, des urgences humanitaires en cours et de la crise climatique et d'investir dans un relèvement inclusif, résilient et sûr pour tous les enfants du monde, sans en laisser aucun pour compte.

II. Accélérer l'action pour éliminer la violence contre les enfants d'ici 2030, en allant au-delà du « reconstruire-en-mieux »

A. Il est plus nécessaire que jamais d'investir dans une protection et une prévention de la violence qui soient adaptées aux enfants et tiennent compte de la dimension du genre

4. Dans le monde entier, la vulnérabilité des enfants à la violence continue d'être exacerbée par des crises multiples qui se cumulent, notamment la pauvreté croissante, les inégalités sociales et économiques, les déplacements forcés, les conflits, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire, la violence généralisée et l'instabilité politique.

5. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) estime qu'avant la pandémie de COVID-19, un milliard d'enfants vivaient dans la pauvreté multidimensionnelle, un chiffre qui a depuis augmenté de 10 % en raison de la

pandémie¹. La pauvreté est un facteur de poids à l'origine de diverses formes de violence, notamment le travail des enfants, le mariage des enfants, la traite des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants et le recrutement d'enfants dans des groupes criminels, armés ou extrémistes violents. Par exemple, l'UNICEF estime que, au cours des dix prochaines années, plus de 10 millions de filles supplémentaires risquent d'être mariées dans leur enfance en raison de la pandémie². L'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail ont prévenu que 9 millions d'enfants supplémentaires dans le monde risquaient d'être contraints de travailler d'ici à la fin 2022, les progrès en matière de lutte contre le travail des enfants à l'échelle mondiale étant au point mort pour la première fois en 20 ans³.

6. À la fin de l'année 2021, les conflits, la violence et d'autres crises ont provoqué le déplacement d'un nombre record de 36,5 millions d'enfants, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis la Seconde Guerre mondiale⁴. En outre, en raison du conflit armé en Ukraine, 3,0 millions d'enfants à l'intérieur du pays et plus de 2,2 millions d'enfants dans les pays d'accueil des réfugiés ont besoin d'une aide humanitaire, car près de deux enfants sur trois ont été déplacés par les combats⁵. Rien qu'en 2020, 9,8 millions des 30,1 millions de nouveaux déplacements internes liés aux phénomènes météorologiques concernaient des enfants⁶.

7. Les conséquences de la violence sont dévastatrices, immédiates et se ressentent une vie entière. La violence tue des enfants : on estime à 40 150 le nombre d'enfants victimes d'homicides en 2017, soit 8,4 % du nombre total d'homicides⁷. Elle nuit au développement de leur cerveau, à leur santé physique et mentale et à leur capacité d'apprentissage. Ses coûts économiques sont également catastrophiques. Selon une étude de premier plan, ils pourraient représenter jusqu'à 8 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Selon des études nationales, la violence contre les enfants peut coûter jusqu'à 5 % du PIB⁸.

8. Les États Membres ont lancé une série d'initiatives pour surmonter les problèmes engendrés par la pandémie et d'autres crises (voir [A/76/224](#)). Toutefois, ces mesures sont insuffisantes, d'autant plus que les tendances en matière de violence à l'encontre des enfants vont dans le sens d'une aggravation.

9. Il faut un changement de paradigme. Les dépenses consacrées à des mesures intersectorielles adaptées aux enfants et soucieuses de la dimension du genre en matière de protection et de prévention de la violence produisant de nombreux dividendes, elles doivent être considérées comme des investissements. Une note de sensibilisation publiée par le Bureau de la Représentante spéciale, l'UNICEF et des partenaires de la société civile, qui s'intitule « The violence prevention dividend: why preventing violence against children makes economic sense », présente des arguments

¹ Voir <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/deux-tiers-des-foyers-avec-enfants-ont-vu-leur-revenu-baisser-au-cours-de-la-pandemie>.

² Voir <https://data.unicef.org/resources/covid-19-a-threat-to-progress-against-child-marriage/>.

³ Voir <https://data.unicef.org/resources/child-labour-2020-global-estimates-trends-and-the-road-forward/>.

⁴ Voir <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/pres-de-37-millions-denfants-sont-deplaces-dans-le-monde>.

⁵ Voir <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/apres-100jours-de-guerre-en-ukraine-52millions-denfants-ont-besoin-dune-aide-humanitaire>.

⁶ Voir <https://www.unicef.org.uk/futures-at-risk-climate-report/>.

⁷ Voir <http://www.who.int/fr/teams/social-determinants-of-health/violence-prevention/global-status-report-on-violence-against-children-2020>.

⁸ Voir https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/documents/publications/violence-prevention_dividend_final.pdf.

économiques convaincants en faveur d'un accroissement de l'investissement dans la prévention de la violence contre les enfants et les interventions y relatives.

10. Il existe déjà des mesures de prévention et d'intervention rentables, qui devraient être intégrées dans les plans de croissance économique et de développement des États et assorties de ressources suffisantes et de mécanismes de contrôle et de responsabilité.

11. L'époque critique que nous traversons et les conséquences des multiples crises mondiales ne cessent de confirmer que le multilatéralisme et la coopération internationale jouent un rôle indispensable. La coopération internationale s'avère être la plus efficace lorsqu'elle renforce activement les partenariats et encourage la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et circulaire, en s'écartant des initiatives dirigées par les donateurs et cloisonnées pour s'orienter davantage vers des partenariats mutuels durables, centrés sur les personnes, adaptés au contexte et axés sur les résultats.

B. Stimuler l'action, faire le trait d'union et renforcer la coopération avec les grandes parties prenantes

Appui aux États Membres

12. L'un des éléments clés des activités de communication de la Représentante spéciale consiste à aider les États Membres à préparer les examens nationaux volontaires qu'ils présentent au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2022, elle a collaboré activement avec 44 États Membres qui préparaient et présentaient leurs examens nationaux volontaires ou dans lesquels des examens locaux volontaires étaient en cours, les aidant à tirer parti du processus pour plaider en faveur d'une approche globale, multisectorielle et intégrée de la réalisation des objectifs de développement durable dans la perspective de la lutte contre la violence à l'égard des enfants et les facteurs qui la sous-tendent.

13. La Représentante spéciale a mobilisé le système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national pour renforcer l'appui technique dispensé aux États Membres, notamment en collaborant avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays et les commissions régionales et en participant à tous les forums régionaux sur le développement durable.

14. Après avoir étudié les examens nationaux volontaires et les présentations faites par les États Membres lors du forum politique de haut niveau tenu en 2021, le Bureau de la Représentante spéciale a relevé plusieurs éléments clés. Les approches intégrées suivies par les États Membres sur le terrain face à la violence contre les enfants ne sont pas systématiquement incluses dans les examens nationaux volontaires. Un accent plus important pourrait être mis sur le caractère interdépendant des diverses formes de violence et de leurs moteurs dans le contexte des objectifs de développement durable. De nombreux États Membres ont certes souligné la détresse des enfants en situation de vulnérabilité, mais le nombre de rapports sur les mesures prises pour les protéger et les prendre en charge était limité. L'impact positif de l'approche adoptée par le système des Nations Unies au niveau des pays pour soutenir la préparation des examens nationaux a également été constaté. Enfin, dans le cadre de son analyse, le Bureau a observé que plus de 20 États Membres avaient souligné la participation des enfants à leurs processus d'examen nationaux et que plusieurs d'entre eux avaient mentionné la contribution des enfants à la réalisation des objectifs. La Représentante spéciale est très encouragée par les réponses et le soutien reçus des États Membres en ce qui concerne les contributions et conseils fournis dans le cadre de ce processus.

15. L'édition 2022 du forum politique de haut niveau, consacrée au thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme 2030 », a offert l'occasion de souligner l'importance de l'investissement dans une protection et une prévention de la violence qui soient intégrées, intersectorielles, adaptées aux enfants et tiennent compte de la dimension du genre. La Représentante spéciale était l'une des principaux intervenants et intervenantes lors de la séance consacrée au thème « Reconstruire en mieux et progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable », au cours de laquelle elle a réfléchi à l'opportunité qui se présentait d'opérer un changement de paradigme pour mettre fin à la violence et parvenir à un développement véritablement centré sur l'humain et l'enfant.

16. Les services de sensibilisation et de conseil au niveau national restent des composantes essentielles du travail de la Représentante spéciale. Les restrictions de voyage s'étant assouplies, elle a pu reprendre les visites de pays en personne, à l'invitation des États et en étroite collaboration avec les missions permanentes à New York, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Les missions dans les pays constituent un point de départ essentiel pour la Représentante spéciale, qui peut ainsi : interagir de façon intensive avec les parties prenantes aux niveaux sous-régional, national et local, afin d'accélérer les suites données aux engagements pris pour mettre fin à la violence contre les enfants ; promouvoir l'investissement dans une protection et une prévention de la violence qui soient adaptées aux enfants et tiennent compte de la dimension du genre ; promouvoir le partage d'expériences entre États Membres.

17. Les méthodes de travail de la Représentante spéciale lors des missions dans les pays consistent à rencontrer : des enfants, en particulier ceux qui courent un risque accru de subir des violences ; la ou le chef d'État ou de gouvernement ; les ministres concernés ; des parlementaires ; des représentantes et représentants des institutions nationales de défense des droits humains ; des acteurs de la société civile ; des notables locaux et des chefs religieux ; des autorités locales ; des prestataires de services publics ; des représentantes et représentants d'institutions financières multilatérales, du secteur des entreprises et de la communauté des donateurs ; des membres des médias. Elle conclut ses missions par l'établissement d'une feuille de route ou d'un plan de collaboration de suivi, en étroite coordination avec les autorités nationales et les partenaires des Nations Unies sur le terrain, et les complète par des échanges virtuels avec les principales parties prenantes aux niveaux national et local.

18. En novembre 2021, la Représentante spéciale s'est rendue au Niger et au Tchad dans le cadre du suivi de l'appui fourni par son bureau à la préparation des examens nationaux volontaires que ces pays avaient soumis au forum politique de haut niveau de 2021. Lors de son séjour au Niger, elle s'est félicitée de l'engagement qui avait été pris de donner la priorité à l'éducation dans le but de mettre fin à la violence fondée sur le genre et au mariage des enfants et a facilité le partage de pratiques prometteuses pour assurer une éducation sûre, inclusive et conférant de l'autonomie, y compris la réglementation des écoles coraniques dans la région. Au Tchad, elle a souligné l'importance de la participation des enfants à la conception du dialogue national sur la nouvelle constitution et, à la demande du Président tchadien, a fourni un appui technique pour traiter le problème des enfants vivant dans la rue. La Représentante spéciale a également rencontré des enfants au cours de sa visite, dont un groupe de filles et d'adolescentes, appelé les « Super Banats », qui mène une action communautaire de sensibilisation à la violence de genre, au mariage des enfants et à la santé sexuelle et reproductive. En juillet 2022, une jeune représentante du groupe a été invitée à participer à la séance plénière du forum politique de haut niveau consacrée aux solutions à apporter aux problèmes de l'Afrique, en coordination avec

le Conseil économique et social, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le bureau de l'UNICEF au Tchad.

19. La Représentante spéciale s'est rendue en Jordanie et au Liban en décembre 2021. Son voyage en Jordanie lui a permis de contribuer aux efforts consentis par le pays pour intégrer les droits de l'enfant dans son examen national volontaire de 2022 et dans le rapport local volontaire de la municipalité d'Amman – le premier examen local volontaire effectué dans le monde arabe. Pendant sa visite, la Représentante spéciale a également contribué à la communication de l'équipe de pays des Nations Unies soumise au Comité des droits de l'enfant au sujet du rapport périodique établi par le pays au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et a soutenu l'adoption du projet de loi sur les droits de l'enfant et la préparation d'une analyse du retour sur investissement offert par l'application de cette loi. La visite au Liban a servi de base à l'élaboration d'un plan de travail sur les droits de l'enfant, à la demande de la Coordinatrice résidente, qui permettra de guider l'effet de synergie de l'action des Nations Unies, compte tenu de la situation complexe du pays et de l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2025. Dans le cadre des suites données à cette visite, l'UNICEF et le Gouvernement libanais organiseront un forum politique de haut niveau en novembre 2022, au cours duquel le Premier Ministre lancera un appel à l'action pour les enfants au Liban et annoncera l'engagement de son gouvernement à élaborer un plan d'action national pour tous les enfants, qui sera mis en œuvre grâce à un système renforcé de gouvernance relative aux droits de l'enfant.

20. Dans le cadre du suivi de sa visite virtuelle aux Philippines en 2021, la Représentante spéciale a rencontré en personne le Comité présidentiel des droits humains et le Conseil pour le bien-être des enfants en mars 2022. Elle a été informée de l'état d'avancement de l'application de la déclaration finale du dialogue de haut niveau sur l'élimination de la violence contre les enfants, à laquelle elle avait contribué lors de sa précédente intervention. Elle a fourni des conseils stratégiques sur les mesures à prendre pour accélérer les suites données aux engagements pris dans la déclaration finale et a apporté son soutien continu au processus.

21. Lors d'une visite effectuée en Autriche en avril 2022, la Représentante spéciale et les partenaires nationaux ont discuté des réformes relatives à la violence contre les enfants, y compris la mise en œuvre des recommandations de la Commission de protection de l'enfance sur l'application pratique du principe de « l'intérêt supérieur » dans les procédures de demande d'asile. Elle a encouragé les autorités autrichiennes à accélérer la réforme du système de tutelle des enfants non accompagnés afin d'éviter toute disparition d'enfant. Elle a également mis les autorités autrichiennes en relation avec des organisations dirigées par des filles et des femmes en Afrique et au Moyen-Orient afin de faciliter la collaboration dans le domaine de la lutte contre la violence de genre, notamment le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines.

22. En avril 2022, la Représentante spéciale s'est rendue en Grèce et s'est entretenue avec le Gouvernement de son plan d'action national pour la protection des droits de l'enfant pour la période 2021-2023. En collaboration avec les ministères compétents, elle a évalué les progrès accomplis dans les efforts visant à remédier à la situation des enfants non accompagnés par la mise en place d'un mécanisme national d'intervention d'urgence pour ceux qui se trouvent dans des conditions de vie précaires. Elle a également évalué la suppression des refuges protégés pour ces enfants et ses conséquences. Elle a tenu des discussions sur la finalisation de l'examen national volontaire du pays pour 2022 et souligné qu'il importait de tirer parti du processus pour intégrer les droits des enfants dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pendant le forum politique de haut niveau, elle a rencontré

la délégation grecque et discuté des moyens de renforcer l'intégration des droits de l'enfant dans les suites données à l'examen.

23. La Représentante spéciale s'est également rendue en Roumanie en avril 2022. Elle a échangé des vues avec les autorités nationales sur le cadre juridique et institutionnel visant à garantir la protection et le bien-être des enfants, notamment sur les progrès décisifs réalisés dans la mise en œuvre de solutions de substitution au placement en institution. Elle a salué l'action menée par le pays face à la situation des enfants réfugiés venant d'institutions en Ukraine et a applaudi les efforts consentis à cet égard par l'État, les autorités locales et des partenaires clés, y compris des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile. La Représentante spéciale s'est félicitée de l'analyse effectuée en Roumanie sur le rapport coût-efficacité d'un ensemble minimal de services destinés aux enfants les plus vulnérables et aux personnes qui s'occupent d'eux, comprenant des prestations en espèces, des soins et une protection.

24. À l'invitation de la Reine des Belges, la Représentante spéciale a été l'une des oratrices et orateurs principaux du colloque national de haut niveau sur la santé mentale des enfants et des jeunes, qui s'est tenu en juin 2022, au cours duquel elle a partagé des expériences faites à l'échelle mondiale afin de contribuer au renforcement du système de santé mentale en Belgique.

25. Durant sa visite en Islande en juin 2022, la Représentante spéciale a fait fond sur les travaux menés de longue date par son bureau au sujet du développement des législations et politiques visant à favoriser la prospérité des enfants, étayés par une analyse du fort retour sur investissement produit par les services intersectoriels de prévention de la violence et de protection. Elle continuera à faire le trait d'union entre l'Islande et d'autres États Membres afin de faciliter l'apprentissage par les pairs et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine.

26. Les prochaines missions programmées de la Représentante spéciale auront lieu en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans la région Asie-Pacifique.

Action régionale

27. La Représentante spéciale continue de renforcer sa collaboration avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique afin de mener des actions communes, notamment des visites de pays, des campagnes de sensibilisation, le partage de pratiques prometteuses et le renforcement de la coopération Sud-Sud et sous-régionale.

28. En novembre 2021, la Représentante spéciale a participé au troisième Sommet des filles africaines, sur l'accélération de l'élimination des pratiques néfastes, organisé par le Niger et le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social de la Commission de l'Union africaine. Depuis le Sommet, et en étroite collaboration avec le Département par l'intermédiaire de son groupe chargé de la lutte contre les pratiques néfastes et de ses partenaires, la Représentante spéciale assure le suivi et fournit un soutien technique pour garantir que des suites seront données, au niveau régional, à l'appel à l'action adopté à l'issue du Sommet.

29. La Représentante spéciale a continué de renforcer sa collaboration avec les acteurs régionaux du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en travaillant étroitement avec la Ligue des États arabes, notamment en participant à la dix-septième session du sous-comité de la Ligue sur la violence contre les enfants, qui s'est tenue en septembre 2021, et en soutenant l'apprentissage par les pairs sur les pratiques de prévention de la violence, tout en répondant aux besoins spécifiques du programme de protection dans le monde arabe.

30. En mai 2022, la Représentante spéciale et le Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont organisé une table ronde conjointe avec des coordinateurs et coordinatrices de la lutte contre la traite et des agences de protection de l'enfance d'Ukraine et d'États accueillant des enfants réfugiés de ce pays. Bien que les mesures de protection temporaire prises par les pays d'accueil et les manifestations de solidarité aient été remarquables, la crise a également accentué la nécessité de traiter tous les enfants sur un pied d'égalité et d'éviter l'application de deux poids, deux mesures dans l'accès aux services et dans le niveau de soins fournis en fonction du statut de l'enfant ou de son pays d'origine. Les enseignements tirés du passé et de la crise actuelle serviront de base à l'élaboration d'une note de sensibilisation sur les problèmes qui se posent dans les efforts de coordination et la protection efficace de tous les enfants, quel que soit leur statut, dans des contextes transfrontières.

31. La Représentante spéciale a contribué à l'élaboration de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) et a participé à son inauguration à haut niveau en avril 2022. En juin 2022, elle a rencontré des représentantes et représentants de l'Union européenne à Bruxelles et cerné des pistes pour approfondir la coopération avec l'Union européenne, notamment le renforcement du système de protection de l'enfance, la participation des enfants, une justice adaptée aux enfants et la protection des enfants en situation de déplacement. Elle a réitéré l'importance cruciale de la Stratégie récemment inaugurée, dans laquelle le Conseil réaffirme que les droits de l'enfant sont universels, que toute personne âgée de moins de 18 ans doit jouir des mêmes droits sans discrimination d'aucune sorte et que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les mesures concernant les enfants, qu'elles soient prises par les autorités publiques ou les institutions privées, afin de garantir que tous les enfants, quel que soit leur statut, y compris migratoire, reçoivent la même protection sur tout le territoire de l'Union européenne.

32. La Représentante spéciale a continué de contribuer au suivi et à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour l'élimination de la violence à l'égard des enfants et d'autres cadres régionaux relatifs à la violence contre les enfants, en participant régulièrement aux réunions de la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants.

33. En octobre 2021, la Représentante spéciale a participé au lancement d'un observatoire régional d'Amérique latine et des Caraïbes visant à recueillir et à analyser les données officielles de 13 pays sur les grossesses précoces, sur les mariages d'enfants, les mariages précoces, les mariages forcés et la violence de genre. L'objectif est de mettre en lumière les efforts déployés par les États pour améliorer les données relatives à la protection des filles et de fournir l'occasion de documenter et d'élaborer des pratiques communes dans les États d'Amérique latine et des Caraïbes⁹.

Organisation des Nations Unies

34. Le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et la réforme du système des Nations Unies pour le développement offrent de nouvelles possibilités d'intégrer et de mettre en pratique la protection des enfants dans les piliers droits humains, développement et paix et sécurité. La Représentante spéciale a régulièrement rencontré les coordonnatrices et

⁹ Voir <https://realidaddelasninas.org/>.

coordonneurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pour réfléchir à la violence dans le cadre des analyses communes par pays et des résultats stratégiques à inscrire dans l'établissement de la nouvelle génération de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin d'aider les États dans leurs mesures d'élimination de la violence contre les enfants et de collaboration avec les mécanismes de défense des droits humains.

35. En tant que Présidente du Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants, la Représentante spéciale organise régulièrement des réunions pour assurer le partage d'informations et l'application de feuilles de route conjointes avec les partenaires des Nations Unies. En outre, elle convoque des réunions sur des thèmes spécifiques, dont la plus récente a été consacrée au renforcement des mécanismes de protection des enfants dans les sports, au moyen d'une collaboration avec la Fédération internationale de football association.

36. La Représentante spéciale a approfondi sa collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, en publiant des déclarations communes et en menant des campagnes de sensibilisation conjointes sur des situations intéressant les trois mandats, comme l'Ukraine, en partageant des informations sur les visites de pays et en veillant à la complémentarité de leurs travaux respectifs sur le continuum de la violence, avant, pendant et après les conflits.

37. En tant que membre du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, le Bureau de la Représentante spéciale a contribué à la communication conjointe publiée aux fins de la consultation publique sur la révision de la directive de l'Union européenne relative à la lutte contre la traite des êtres humains et participe à d'autres initiatives du Groupe de coordination.

38. Le 14 février 2022, à l'occasion de la « Journée pour un Internet plus sûr », l'Union internationale des télécommunications et le Bureau de la Représentante spéciale, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, ont lancé l'initiative « Protection through Online Participation » (Protection par la participation en ligne) afin de comprendre comment les enfants et les jeunes utilisent des ressources en ligne pour accéder à la sécurité et à la protection, comme la solidarité entre pairs. L'initiative permet actuellement de recenser les services de protection qui offrent un soutien en ligne aux enfants et aux jeunes et les solutions de protection en ligne dirigées par des enfants et des jeunes, afin d'évaluer leur efficacité et de cerner les avantages et les désavantages présentés par les ressources en ligne.

39. En vue du Sommet sur la transformation de l'éducation, qui se tiendra en septembre 2022, la Représentante spéciale et l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse ont invité les États Membres à consulter et à faire participer les enfants et les jeunes. La Représentante spéciale continuera à collaborer avec l'Envoyée pour la jeunesse, notamment pour l'élaboration d'une déclaration de la jeunesse qui sera présentée au Sommet.

40. Dans le cadre des suites données à la résolution [75/166](#) de l'Assemblée générale sur la protection des enfants contre les brimades, la Représentante spéciale a été l'une des principales oratrices et orateurs du Forum mondial contre le harcèlement tenu en 2021, contribuant ainsi au partage de connaissances et d'expériences en matière de lutte contre les brimades. Point remarquable, les participantes et participants au Forum ont proposé une définition révisée des brimades, afin d'inclure non seulement leur dimension numérique, mais aussi le rôle de la culture et des normes, et ont

souligné la nécessité d'une approche participative et inclusive du problème, faisant intervenir les écoles et les communautés.

Organisations de la société civile

41. La Représentante spéciale a poursuivi sa collaboration systématique avec les organisations de la société civile locales, régionales et mondiales, les initiatives dirigées par des enfants et les organisations confessionnelles, au moyen de points réguliers de la situation et d'activités de sensibilisation, de manifestations et de campagnes conjointes et complémentaires, ainsi que dans le cadre de visites de pays. Ces activités communes visent à maintenir la dynamique entourant la protection des enfants contre la violence, à promouvoir l'investissement dans la prévention de la violence et à intégrer les droits de l'enfant dans le travail des Nations Unies et des autres parties prenantes. La Représentante spéciale collabore également avec les acteurs de la société civile, y compris les enfants eux-mêmes, pour favoriser la participation des enfants aux processus décisionnels, amplifiant ainsi leurs voix et leur action, et pour consulter les enfants sur les travaux de son bureau.

Enfants et jeunes

42. Au cours de l'année écoulée, la Représentante spéciale s'est directement entretenue avec de plus de 1 000 enfants de différentes régions et de milieux variés, dans des contextes divers. En mars 2022, elle a diffusé auprès du jeune public une version adaptée aux enfants de son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme, en amont d'un dialogue interactif avec plus de 450 enfants issus du monde entier, coorganisé avec des partenaires de la société civile et tenu en marge de la quarante-neuvième session du Conseil. Elle a fait connaître les résultats des consultations menées auprès des enfants lors de son dialogue interactif avec les États Membres pendant la session du Conseil et a tenu les enfants informés de ses échanges avec le Conseil. Elle poursuivra systématiquement cette pratique dans le cadre de ses rapports annuels à l'Assemblée générale et au Conseil.

43. Ces deux dernières années, le Bureau de la Représentante spéciale a entrepris de recenser les initiatives en faveur des enfants à l'échelle du globe, au moyen d'une carte mise à la disposition du public sur son site Web¹⁰. Pour accompagner cet exercice de cartographie, la Représentante spéciale a lancé la campagne de médias sociaux « Les enfants se mobilisent partout pour lutter contre la violence », invitant les enfants de toute origine à dire au monde comment ils s'y prenaient pour le rendre meilleur et plus sûr.

III. Mettre fin à la privation de liberté des enfants

44. Conformément au mandat de l'Assemblée générale, la Représentante spéciale poursuit ses activités visant à mettre fin à la privation de liberté des enfants, en tant que Présidente de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, travaillant en étroite collaboration avec les États Membres, le NGO Panel on Children Deprived of Liberty (groupe des organisations non gouvernementales pour l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et d'autres parties prenantes) et d'autres parties prenantes.

45. Il est possible de prévenir la privation de liberté des enfants et d'y mettre fin. Comme l'a souligné la Représentante spéciale dans ses précédents rapports à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme, il existe un riche corpus d'expériences faites par les États Membres qui ont adopté des solutions fondées sur

¹⁰ Voir <https://childparticipation.un.org/fr/index.html>.

les droits de l'enfant pour remplacer la privation de liberté. Des progrès importants ont également été réalisés dans des domaines tels que : le relèvement de l'âge minimum de la responsabilité pénale ; la garantie d'une justice adaptée aux enfants et tenant compte de la dimension du genre ; une meilleure utilisation de la technologie et d'autres innovations pour garantir et améliorer l'accès des enfants à la justice. En outre, de nombreux pays introduisent des solutions fondées sur les droits de l'enfant pour mettre fin au placement en institution et investissent davantage dans le renforcement des familles et les programmes de proximité. Ces progrès sont de plus en plus évidents dans les échanges d'apprentissage par les pairs et les examens nationaux volontaires des États sur la réalisation des objectifs de développement durable. L'heure est venue d'élargir et de pérenniser ces pratiques, dans tous les pays et toutes les régions, afin qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

46. En 2021, l'équipe spéciale a donné la priorité à la question de la détention des enfants immigrés et a estimé qu'il était important d'aborder ce sujet lors du Forum d'examen des migrations internationales, qui s'est tenu en mai 2022. En tant que Présidente de l'équipe spéciale, la Représentante spéciale a renforcé la collaboration sur l'abolition du placement d'enfants en détention par les services d'immigration avec des partenaires à tous les niveaux, notamment les États Membres, les équipes de pays des Nations Unies, le Réseau des Nations Unies sur les migrations et le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, ainsi que les organisations régionales, les organisations de la société civile et les institutions nationales de défense des droits humains.

47. L'équipe spéciale a participé activement au premier Forum d'examen des migrations internationales, collaborant étroitement avec les États Membres pour s'assurer que les droits de l'enfant seraient au cœur de la déclaration finale publiée par le Forum. La Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés, adoptée le 20 mai, comportait des références spécifiques aux droits de l'enfant afin de renforcer la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment des mesures visant à mettre fin au placement d'enfants en détention par les services d'immigration, faisant ainsi progresser les efforts visant à protéger et à respecter l'intérêt supérieur de l'enfant (annexe à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale).

48. L'équipe spéciale a présenté le texte d'un engagement commun à appuyer la mise en œuvre du Pacte mondial, en particulier la réalisation de son objectif 13 concernant l'abolition du placement d'enfants en détention par les services d'immigration¹¹. Dans cet engagement, l'équipe spéciale annonce sa détermination à : mener des campagnes de sensibilisation étayées par des données factuelles et mobiliser toutes les parties prenantes clés pour mettre fin à la détention d'enfants dans le contexte des migrations ; soutenir les États Membres dans l'interdiction de cette pratique ; appuyer la collecte de données sur la question et la diffusion de pratiques prometteuses ; amplifier la voix des enfants migrants dans la détermination de leur intérêt supérieur.

49. En novembre 2022, la Représentante spéciale, en collaboration avec le NGO Panel on Children Deprived of Liberty (groupe des organisations non gouvernementales pour l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et d'autres parties prenantes), les États Membres et le milieu universitaire, coorganisera un forum mondial sur la justice pour les enfants et la privation de liberté, qui se tiendra en Mauritanie, afin de partager les pratiques prometteuses et d'examiner les problèmes résiduels, ce qui permettra d'élaborer une feuille de route commune pour prévenir et éliminer toutes les formes de privation de liberté des enfants.

¹¹ Voir <https://migrationnetwork.un.org/the-pledging-dashboard>.

V. La crise climatique : un multiplicateur de risques de violence contre les enfants

50. La crise climatique est l'un des principaux défis mondiaux de notre époque. À la suite de la publication, en février 2022, de la contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Secrétaire général a décrit ce rapport comme « un recueil de la souffrance humaine et une mise à l'index de notre gestion de la lutte contre les changements climatiques, qui est un échec lamentable »¹². L'élévation du niveau des mers, les inondations dévastatrices, les cyclones, la pollution de l'air, le réchauffement de la planète, les phénomènes météorologiques extrêmes, la désertification, la déforestation, les sécheresses catastrophiques, les incendies, les tempêtes et la perte de biodiversité deviennent rapidement la nouvelle normalité.

51. Selon l'UNICEF, le premier Indice des risques climatiques pour les enfants indique qu'un milliard d'enfants courent un risque extrêmement élevé d'être touchés par la crise climatique, dont 820 millions (plus d'un tiers des enfants dans le monde) sont actuellement très exposés aux vagues de chaleur, 400 millions (près de 1 sur 6) aux cyclones, 330 millions (1 sur 7) aux inondations fluviales, 240 millions (1 sur 10) aux inondations côtières et 920 millions (plus d'un tiers) à la pénurie d'eau¹³.

52. Les enfants sont plus vulnérables aux chocs climatiques et environnementaux que les adultes, en particulier les plus pauvres, les plus défavorisés et ceux qui vivent dans des contextes à haut risque ou fragiles¹⁴.

53. Les chocs cumulatifs de la crise climatique exacerbent les crises préexistantes, notamment les conséquences socioéconomiques de la pandémie, les crises financières et les conflits armés, et aggravent les facteurs de risque de violence, d'atteintes et d'exploitation, tels que la pauvreté, les inégalités économiques et sociales, l'insécurité alimentaire et les déplacements forcés. Ainsi, la crise climatique a un effet multiplicateur de risques de violence contre les enfants.

54. La Représentante spéciale estime qu'il est impératif d'appeler l'attention sur la nécessité urgente de protéger les enfants et leurs droits face à la crise climatique, ce qui est également indispensable pour réaliser le Programme 2030. Cette urgence a été confirmée par les nombreuses contributions reçues dans le cadre de l'établissement du présent rapport. La Représentante spéciale est très reconnaissante pour toutes les contributions reçues des États Membres¹⁵ ainsi que pour les consultations tenues avec différentes parties prenantes, notamment les Nations Unies, la société civile et le milieu universitaire et les enfants. Celles-ci lui ont permis de faire figurer des exemples concrets dans le présent rapport. Elle fera procéder à une étude approfondie sur ce thème et en diffusera les résultats d'ici la fin de l'année en cours.

¹² Voir <https://media.un.org/en/asset/k1q/k1qwtx7yl9>.

¹³ Voir https://www.unicef.org/media/105536/file/UNICEF_climate%20crisis_child_rights_crisis-summary-FR.pdf.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ En réponse à une note verbale transmise par la Représentante spéciale le 14 avril 2022, des contributions ont été reçues des États Membres suivants : Arabie saoudite, Bosnie-Herzégovine, Canada, Colombie, El Salvador, Honduras, Maurice, Mexique, Philippines, République arabe syrienne, Roumanie, Serbie et Slovaquie.

A. Les enfants les plus pauvres et défavorisés sont les plus durement touchés par la crise climatique

55. La Banque mondiale a estimé que les changements climatiques pourraient faire basculer 132 millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030, dont 44 millions en raison de leurs effets sur la santé, 33,5 millions en raison de leur incidence sur le prix des denrées alimentaires et 18,2 millions en raison des conséquences des catastrophes. Rien qu'en Afrique subsaharienne, 39,7 millions de personnes supplémentaires – plus que dans toute autre région du monde – pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030 en raison des changements climatiques¹⁶. Les enfants et les familles les plus pauvres sont moins en mesure d'accéder aux ressources essentielles en cas de crise, ce qui crée un cercle vicieux qui enfonce les enfants les plus vulnérables dans la pauvreté tout en accroissant le risque qu'ils subissent les effets les plus graves et les plus dangereux des changements climatiques¹⁷. Dans ces conditions, les enfants sont exposés à un risque accru de violence et d'exploitation, notamment parce qu'ils adoptent des comportements de survie et des mécanismes d'adaptation négatifs, comme expliqué ci-après.

56. Les ménages les plus pauvres résistent moins bien aux difficultés financières en cas de chocs climatiques, ce qui peut accroître le risque d'interruption de l'éducation. Les familles qui n'ont pas accès à un crédit abordable dépensent moins pour l'éducation de leurs enfants pendant les périodes de crise (par exemple, pour les frais de scolarité, le matériel d'apprentissage ou les transports) et sont plus susceptibles de retirer temporairement les enfants de l'école, avec moins de temps d'apprentissage disponible à la maison, ce qui entraîne des interruptions importantes de l'éducation. En temps de crise, les filles et les jeunes femmes doivent assumer des tâches ménagères supplémentaires, ce qui augmente le risque d'abandon de la scolarité. Les pénuries alimentaires et les contraintes exercées sur l'approvisionnement en eau potable pendant les périodes de sécheresse et d'inondation ont également une incidence sur les activités quotidiennes des jeunes. Les filles et les jeunes femmes doivent souvent assumer des tâches ménagères supplémentaires, comme aller chercher de l'eau potable et du bois de chauffage ou s'occuper des enfants lorsqu'ils ne peuvent pas aller à l'école, ce qui réduit encore le temps qu'elles peuvent consacrer à l'étude et aggrave le risque d'abandon scolaire.

57. Les déplacements de population se produisent à une échelle sans précédent. Des millions d'enfants dans le monde sont déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays, chassés de chez eux par l'impact de catastrophes à évolution lente, la dégradation de l'environnement et les catastrophes soudaines exacerbées par les changements climatiques. En 2020, les catastrophes – notamment les tempêtes et les inondations – ont provoqué trois fois plus de déplacements internes que les conflits violents¹⁸. La Banque mondiale estime que le nombre de migrants climatiques internes pourrait dépasser 216 millions d'ici 2050, dont environ 86 millions de personnes déplacées dans la seule Afrique subsaharienne¹⁹. Chaque année, plus de 50 000 personnes dans le Pacifique fuient leur domicile pour échapper aux effets dévastateurs des catastrophes et des changements climatiques²⁰. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les changements climatiques ont entraîné le déplacement interne

¹⁶ Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34555?locale-attribute=fr>.

¹⁷ Voir https://www.unicef.org/media/105536/file/UNICEF_climate%20crisis_child_rights_crisis_summary-FR.pdf.

¹⁸ Voir <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/french.html>.

¹⁹ Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36248?locale-attribute=fr>.

²⁰ Voir <https://www.un.org/internal-displacement-panel/events/pacific-regional-consultation-internal-displacement>.

de plus de 4,2 millions de personnes dans 18 pays²¹. D'ici 2050, l'Asie du Sud pourrait compter jusqu'à 40 millions de migrants climatiques internes, l'Afrique du Nord, 19 millions et l'Europe de l'Est et Asie centrale, 5 millions²².

58. Les enfants déplacés sont plus susceptibles d'être victimes de diverses formes de violence à toutes les étapes de leur parcours. En outre, ils ont encore trop peu d'accès à l'aide et aux services humanitaires ; ils risquent d'être privés de liberté en raison de leur statut de migrant ou de celui de leurs parents, du fait de politiques pénalisant les migrations irrégulières et sont confrontés à la discrimination et au risque d'apatridie.

59. Les catastrophes naturelles sont suivies de changements qui interviennent dans la supervision et l'accompagnement des enfants, ainsi que de séparations des enfants, pour des raisons liées à l'environnement, de transgressions des normes sociales dans les comportements adoptés au lendemain de catastrophes, de stress économique et de conditions précaires d'hébergement et de vie – autant de vecteurs considérables de violence contre les enfants²³.

60. Les effets de la crise climatique sont à la fois fortement intersectionnels et profondément inégaux. Ils touchent de manière disproportionnée les populations vivant dans les zones les plus durement frappées par la crise, qui portent pourtant le moins de responsabilité dans cette crise. Les effets perturbateurs des changements climatiques sur les capacités des services sociaux et des communautés à prévenir la violence et à y faire face sont ressentis le plus durement dans les pays disposant des ressources les plus limitées pour s'adapter et rester résilients, d'autant plus qu'ils doivent faire face à d'autres défis : la quasi-totalité des pays à très haut risque en matière de crise climatique sont également considérés comme des contextes fragiles, et un quart d'entre eux présentent des niveaux très élevés de déplacement, plus de 5 % de la population étant déplacée²⁴.

61. En outre, tous les groupes d'enfants ne sont pas touchés de la même manière. Les enfants qui se trouvent déjà dans des situations défavorisées sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, notamment les enfants privés de soins familiaux, les enfants en situation de handicap, les enfants vivant dans la pauvreté ou dans les zones rurales, les enfants dans les situations de crise humanitaire ou de conflit et ceux qui dépendent de l'environnement naturel et de ses ressources et ont une relation étroite avec eux, comme les enfants autochtones²⁵. Compte tenu de leur fort lien avec la nature, quelque 400 millions d'autochtones sont menacés dans l'exercice de leurs droits culturels et de leurs droits collectifs. Les filles et les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques. Cela est particulièrement vrai pour celles qui vivent dans les zones rurales, qui représentent jusqu'à 70 % de la main-d'œuvre agricole dans certains pays, en raison de leur rôle social et de la discrimination dont elles sont victimes²⁶.

62. Comme la crise climatique se superpose à d'autres crises et d'autres vulnérabilités et exacerbe les principaux facteurs de danger, elle amplifie les risques de violence contre les enfants, notamment la violence fondée sur le genre, le mariage

²¹ Voir <https://www.unicef.org/reports/children-uprooted-caribbean-2019>.

²² Voir <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/des-millions-de-personnes-deplacees-lincidence-du-changement-climatique-sur-les-migrations>.

²³ Voir <https://bmcpublikealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-021-11252-3>.

²⁴ Voir https://www.unicef.org/media/105536/file/UNICEF_climate%20crisis_child_rights_crisis-summary-FR.pdf.

²⁵ Voir <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/climate-change.html>.

²⁶ Voir <https://www.un.org/womenwatch/feature/ruralwomen/overview-climate-change.html>.

des enfants, le travail des enfants, les enlèvements, la traite, la violence sexuelle et le recrutement dans des groupes criminels, armés ou extrémistes violents²⁷.

63. Des études menées dans les pays d'Asie du Sud et dans les îles du Pacifique, par exemple, montrent une augmentation du nombre de mariages d'enfants à la suite de catastrophes naturelles liées aux intempéries²⁸. Des rapports et études récents sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine indiquent que les phénomènes météorologiques extrêmes et la perte de revenus due aux dommages causés aux cultures font augmenter la demande de travail infantile²⁹. En outre, les trafiquants, les réseaux criminels et les groupes armés et terroristes profitent de ces vulnérabilités pour vendre, exploiter et recruter des enfants.

64. La crise climatique nuit également à la santé mentale des enfants. L'éco-anxiété désigne une détresse causée par les changements climatiques qui se caractérise par une angoisse quant à l'avenir. Elle provoque des émotions négatives chez les enfants et les jeunes du monde entier³⁰. Comme ils sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques, les enfants sont confrontés à des facteurs de stress environnementaux et deviennent plus aptes à comprendre les changements climatiques et leurs conséquences prévisibles, ce qui intensifie leur sentiment de stress et d'anxiété face aux conséquences des changements climatiques³¹.

B. Des réponses à la crise climatique adaptées aux enfants sont plus nécessaires que jamais

65. La crise climatique est abordée aux niveaux mondial, régional et national, à travers tout une gamme d'engagements politiques de haut niveau, de traités, de résolutions, de cadres, de politiques et d'accords.

66. Cette architecture mondiale comprend l'Accord de Paris, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant, le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et le projet d'observation générale n° 26 (à paraître) du Comité des droits de l'enfant sur les droits de l'enfant et l'environnement, en particulier les changements climatiques. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a souligné que l'action climatique devait être compatible avec les obligations internationales existantes en matière de droits humains et devait notamment s'accompagner de l'ambition la plus élevée possible d'empêcher l'aggravation des dommages liés aux changements climatiques, de renforcer la résilience de manière équitable et de réduire les risques pesant sur les personnes les plus menacées par les changements

²⁷ Voir <https://www.unicefusa.org/mission/emergencies/child-refugees-and-migrants/central-america> ; https://www.unicef.org/media/105536/file/UNICEF_climate%20crisis_child_rights_crisis-summary-FR.pdf ; <https://ourworld.unu.edu/en/climate-change-is-fueling-recruitment-into-armed-groups>.

²⁸ Voir <https://reliefweb.int/report/world/children-risk-early-marriage-climate-change-one-factors> ; <https://www.nepalitimes.com/banner/how-the-climate-crisis-adds-to-child-marriage-in-nepal/> ; Fonds d'équipement des Nations Unies, *Economic Impacts of Natural Hazards on Vulnerable Populations in Fiji, Papua New Guinea, Samoa, Solomon Islands, Tonga, and Vanuatu* (2020) ; <https://www.uncclearn.org/wp-content/uploads/library/unwomen701.pdf>.

²⁹ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_845129.pdf.

³⁰ Caroline Hickman *et al.*, « Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey », *The Lancet Planetary Health*, vol. 5, n° 12 (décembre 2021).

³¹ Voir <https://theconversation.com/climate-change-is-harming-childrens-mental-health-and-this-is-just-the-start-168070>.

climatiques et de garantir le respect du principe de responsabilité et l'accès à des recours efficaces pour les personnes touchées par les changements climatiques³².

67. Des cadres politiques et des concepts normatifs portant sur les différentes dimensions de la crise climatique ont également été élaborés au niveau régional, notamment la Stratégie et le plan d'action de l'Union africaine relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032), la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), les recommandations adoptées par l'ASEAN concernant le droit des enfants à un environnement sain et les actions climatiques adaptées aux enfants³³ et la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050.

68. Au niveau national, les initiatives comportent des réformes juridiques de taille et des cadres d'orientation qui améliorent l'action climatique et mettent en exergue les impacts des changements climatiques sur les enfants. Certains pays³⁴ adoptent le constitutionnalisme climatique, en abordant les préoccupations climatiques en termes de droits constitutionnels³⁵. Les Philippines ont positionné les enfants dans leurs cadres d'action relatifs aux changements climatiques, notamment dans leur loi sur les changements climatiques (loi de la République n° 9729), leur plan d'action national relatif aux changements climatiques (2011-2028), leur loi sur les secours et la protection d'urgence des enfants (loi de la République n° 10821) et leur programme d'urgence global pour les enfants³⁶. De même, à travers son programme national de protection des enfants et des adolescents pour la période 2021-2024, le Mexique vise à protéger les droits des enfants et des adolescents, en veillant à ce qu'ils soient équipés pour faire face aux catastrophes naturelles et autres risques³⁷. Dans sa politique nationale en matière de changements climatiques, le Ghana reconnaît que les changements climatiques ont des effets plus forts sur les femmes et les filles et cherche à renforcer leur résilience, notamment par un meilleur accès à la protection sociale.

69. D'autres pays gravement touchés par les changements climatiques se concentrent sur les déplacements de population liés au climat. Par exemple, à travers sa politique nationale de 2018 relative aux changements climatiques et aux déplacements causés par les catastrophes, le Vanuatu vise à minimiser les incidences des déplacements et à dispenser assistance et protection à toutes les étapes, en particulier aux femmes et aux enfants. Les Fidji ont promulgué la loi 2019 sur le fonds d'affectation spéciale pour la réinstallation des communautés déplacées par le climat afin de financer et de soutenir la réinstallation planifiée des populations fidjiennes gravement touchées par les changements climatiques et de garantir la mise en place d'un système de financement clair pouvant être utilisé pour les aider à se réinstaller si besoin³⁸. À Antigua-et-Barbuda, des plans d'urgence pour les écoles sont mis au

³² Voir <https://www.ohchr.org/en/documents/tools-and-resources/key-messages-human-rights-and-climate-change>.

³³ Voir <https://www.unicef.org/eap/sites/unicef.org/eap/files/2019-11/Children%20in%20ASEAN%20summary.pdf>.

³⁴ Algérie, Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, République dominicaine, Thaïlande, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zambie.

³⁵ Voir <https://climate-laws.org>.

³⁶ Contribution des Philippines.

³⁷ Contribution du Mexique.

³⁸ Voir <https://www.unicef.org/media/109421/file/Children%20uprooted%20in%20a%20changing%20climate.pdf>.

point afin de recenser les vulnérabilités aux effets des changements climatiques et les capacités de réaction³⁹.

70. L'éducation, la connaissance des enjeux climatiques et les initiatives de sensibilisation représentent également une composante essentielle de l'action climatique. La Serbie a fait la promotion de sa plateforme nationale, « Čuvam te », (« Je te protège »), sur laquelle sont publiés des textes éducatifs sur la prévention de la violence et la protection contre la violence à l'intention des parents et des enseignantes et enseignants⁴⁰. En Colombie, l'école nationale de formation à l'environnement fait la promotion de stratégies sur la culture environnementale qui ont été créées avec la participation des citoyennes et citoyens, notamment des enfants⁴¹. Saint-Kitts-et-Nevis a également annoncé son engagement à encourager l'association des enfants et des jeunes aux processus de prise de décision relative aux changements climatiques⁴².

71. Bien que les États aient la responsabilité première de la défense des droits, il incombe néanmoins aux entreprises de respecter les droits humains et de ne pas causer de préjudice, d'autant plus que l'activité des entreprises est à l'origine de dommages environnementaux importants qui nuisent aux conditions de vie, à la santé, au développement et au bien-être des enfants⁴³. En 2021, le milieu des affaires a publié une déclaration sur le rôle vital que les entreprises jouent dans la lutte contre les effets dévastateurs des changements climatiques sur le bien-être des enfants. Dans cette déclaration, publiée lors du forum « Make Climate Action Everyone's Business » organisé par la Chambre de commerce internationale, les entreprises signataires reconnaissent que les droits de l'enfant et l'environnement sont intercorrélés et que les entreprises doivent faire partie de la solution pour aborder et atténuer les conséquences négatives des changements climatiques sur la vie des enfants à l'échelle mondiale⁴⁴.

72. Malgré ces initiatives, il reste encore beaucoup à faire pour que les mesures prises face à la crise climatique soient adaptées aux enfants. Selon l'UNICEF, 42 % seulement de l'ensemble des contributions déterminées au niveau national contiennent des références directes aux enfants ou aux jeunes, et 20 % seulement mentionnent spécifiquement les enfants. Moins de 2 % comportent une mention des droits de l'enfant. Toutefois, 11 des 13 plans d'adaptation nationaux font mention expresse des enfants ou des jeunes, les uns et les autres étant considérés comme des groupes vulnérables et comme des bénéficiaires en termes d'interventions dans les secteurs de l'éducation et de la santé⁴⁵. Par exemple, dans leurs plans d'adaptation nationaux, les Fidji et le Zimbabwe ont défini des mesures spécifiques pour les enfants concernant l'évaluation des besoins et les plans d'action, les interventions sanitaires et la protection dans le contexte des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que les maladies influencées par le climat.

73. Il faut non seulement accorder une plus grande attention aux enfants et à leurs droits dans les cadres juridiques et les plans d'action, notamment au moyen d'initiatives de sensibilisation, mais également investir davantage dans l'adaptation et la résilience. Il est indispensable d'investir dans des politiques climatiques

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Contribution de la Serbie.

⁴¹ Contribution de la Colombie.

⁴² Voir https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/St.%20Kitts%20and%20Nevis%20Revised%20NDC_Updated.pdf.

⁴³ Voir <https://www.hrw.org/news/2016/07/22/child-rights-and-environment-need-action>.

⁴⁴ Voir <https://www.unicef.org/partnerships/unicef-welcomes-business-commitment-put-child-rights-heart-climate-action-cop26>.

⁴⁵ Voir https://www.unicef.org/media/72561/file/Are-climate-change-policies-child-sensitive-2020_0.pdf.

intersectorielles qui tiennent compte des risques pesant sur les enfants et de leurs vulnérabilités spécifiques ainsi que des facteurs de violence liés aux changements climatiques pour trouver des solutions durables à moyen et à long terme afin d'inverser les tendances négatives mondiales. L'investissement dans les services aux enfants peut réduire considérablement le risque climatique global pour les enfants du monde entier. L'UNICEF estime que les investissements qui améliorent l'accès aux services de santé et de nutrition peuvent réduire sensiblement le risque climatique global pour 460 millions d'enfants, que ceux qui améliorent les résultats scolaires peuvent réduire le risque pour 275 millions d'enfants et que ceux qui améliorent l'accès à la protection sociale et réduisent la pauvreté peuvent réduire le risque pour 310 millions d'enfants⁴⁶.

74. Les pays en développement sont tout particulièrement touchés par les effets des changements climatiques. Ils sont les plus durement frappés parce que, ayant une moindre capacité d'adaptation, ils sont plus vulnérables aux dégâts causés par les phénomènes dangereux et peuvent avoir besoin de davantage de temps pour se reconstruire et se relever. Selon l'Indice mondial des risques climatiques 2021⁴⁷, 8 des 10 pays les plus touchés par les impacts quantifiés des phénomènes météorologiques extrêmes en 2019 appartiennent à la catégorie des pays à revenus faibles à intermédiaires inférieurs. La moitié d'entre eux font partie des pays les moins avancés. En outre, on constate un autre déficit majeur à cet égard, puisque les pays qui courent un risque extrêmement élevé de subir les effets négatifs des changements climatiques ne reçoivent que 9,8 milliards de dollars de flux financiers mondiaux, principalement sous la forme d'une aide publique au développement⁴⁸. Il faut renforcer la coopération, le multilatéralisme et la solidarité internationale pour accroître la résilience des pays les plus vulnérables à la crise climatique.

C. Les enfants font partie de la solution

75. Investir dans l'enfance, c'est aussi faire participer les enfants, leur donner les moyens d'agir et les écouter en tant que protagonistes de la solution à la crise climatique. Les enfants se font de plus en plus entendre et interviennent en première ligne de l'action climatique dans le monde entier, en militant sur les médias sociaux, en s'engageant dans les initiatives locales et citoyennes, en participant aux négociations sur le climat, en organisant des grèves, des manifestations pacifiques et des mouvements de mobilisation sociale, et ce en dépit des obstacles qui se dressent devant eux.

76. Au Pérou, en 2012, un garçon de 7 ans a créé la première banque pour enfants, l'Eco Banco del Estudiante⁴⁹. Celle-ci transforme les déchets que les enfants trouvent dans la rue en argent, qui est ensuite transféré sur leurs comptes. La banque contribue à la protection de l'environnement, au renforcement des capacités des enfants et à la réduction de la pauvreté des enfants, du travail des enfants et des taux d'abandon scolaire.

77. En Afrique du Sud, les scouts ont rempli des camions avec les déchets du port de Durban ; en Grèce, ils ont nettoyé des plages ; en Croatie, ils ont planté plus de 65 000 arbres⁵⁰. Aux Émirats arabes unis, deux frères et sœurs adolescents ont lancé

⁴⁶ Voir www.unicef.org/media/105536/file/UNICEF_climate%20crisis_child_rights_crisis-summary-FR.pdf.

⁴⁷ Voir <https://reliefweb.int/report/world/global-climate-risk-index-2021>.

⁴⁸ Voir https://www.unicef.org/media/105536/file/UNICEF_climate%20crisis_child_rights_crisis-summary-FR.pdf.

⁴⁹ Voir <https://bancodelestudiante.wixsite.com/ecobanco>.

⁵⁰ Voir <https://www.scout.org/5-environmental-scout-projects>.

une campagne intitulée « Papiers, déchets électroniques, plastique et boîtes de conserve » et ont mobilisé leur école, leurs camarades et leurs parents, collectant environ 15 000 kilogrammes de déchets par mois⁵¹. En Ouganda, les enfants et les jeunes réutilisent les bouteilles d'eau usagées comme récipients pour le savon liquide fait maison, qu'ils vendent pour aider à soutenir leurs familles⁵².

78. À Fidji, ayant compris que la hausse du niveau des mers posait problème, des enfants et des jeunes ont inventé une solution intelligente sur le plan climatique pour lutter contre l'érosion côtière. Ayant reçu une subvention d'amorçage, ils ont planté et entretenu des mangroves pour permettre au littoral de se rétablir⁵³. Dans 16 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le réseau « Tremendas », dirigé par des adolescentes, a lancé la plateforme Academia Climáticas afin de diffuser des connaissances climatiques auprès des filles et des jeunes femmes et de créer un réseau pour cerner les besoins locaux et les solutions à la crise climatique⁵⁴.

79. En tant que défenseurs de l'environnement et des droits humains, les enfants recourent aussi de plus en plus au système judiciaire comme moyen fort et puissant d'exiger la justice climatique. De jeunes militantes et militants de différentes régions ont participé à des procédures judiciaires pour exiger des réductions d'émissions plus ambitieuses afin de préserver leur avenir, pour exiger une évaluation de l'incidence de l'extraction des combustibles fossiles sur les enfants et pour stopper la déforestation, entre autres initiatives⁵⁵.

80. Malgré ces interventions et de nombreux autres exemples de participation des enfants, les obstacles restent de taille. Lorsqu'ils agissent comme défenseurs de l'environnement et des droits humains, les enfants prennent le risque d'être pénalisés, réduits au silence, menacés ou stigmatisés. Les normes culturelles et sociales négatives concernant leur droit de s'exprimer sur les décisions qui les concernent et les attitudes qui limitent leur capacité à s'engager restent très répandues. Cela montre qu'il importe de redoubler d'efforts pour donner aux enfants des moyens sûrs d'accéder à l'information, de s'exprimer et de s'impliquer dans l'action climatique et les processus de décision.

V. La voie à suivre

81. Trop nombreux sont les enfants encore laissés pour compte dans le monde. Plus d'enfants que jamais sont confrontés à l'extrême pauvreté, à la discrimination et aux inégalités sociales. Plus d'enfants que jamais sont déplacés de force, fuyant les conflits, la violence généralisée et l'insécurité alimentaire. La crise climatique a aggravé les risques. Cumulées, ces crises multiples exacerbent la vulnérabilité des enfants à la violence. Aucun pays n'est épargné et aucun enfant n'est à l'abri.

82. L'exposition à la crise climatique, à la violence, au stress et à d'autres crises cause des préjudices physiologiques et psychologiques immédiats et à long terme. Les conséquences peuvent durer une vie entière. Les enfants, notamment les plus pauvres, ceux qui sont privés de soins familiaux, les enfants déplacés, ceux qui vivent dans des zones rurales et reculées, les enfants autochtones, les enfants en situation de handicap,

⁵¹ Voir www.youth4nature.org/stories/help.

⁵² Voir <https://restlessdevelopment.org/>.

⁵³ Voir www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2016/Plan_International_-_2.pdf.

⁵⁴ Voir <https://tremendas.cl/sitio/inicio-de-la-academia-chilena-climaticas-tiene-exitosa-recepcion-en-dieciseis-paises-de-latinoamerica-y-el-caribe>.

⁵⁵ Voir <https://youth4climatejustice.org> ; www.bbc.com/news/world-australia-60745967 ; www.dejusticia.org/en/climate-change-and-future-generations-lawsuit-in-colombia-key-excerpts-from-the-supreme-courts-decision/.

les enfants issus de groupes minoritaires, les enfants vivant dans des zones de conflit ou dans des situations de crise humanitaire et les filles, risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel en matière d'éducation et de santé, ce qui limitera leurs revenus et leur productivité futurs et nuira au développement du capital humain. Outre le coût humain, un énorme tribut financier est payé par les victimes et par les sociétés.

83. Le climat et l'eau sont inextricablement liés. La lutte contre les changements climatiques est indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable et requiert une action intégrée dans les domaines social, économique et environnemental.

84. Il faut un changement de paradigme pour y parvenir. Les dépenses consacrées aux services intégrés et intersectoriels adaptés aux enfants et tenant compte de la dimension du genre doivent être considérées comme un investissement et une étape essentielle pour garantir l'adaptation et la résilience des services sociaux face à la crise climatique. Cela comprend : les services d'aide sociale, de protection et de soins ; une éducation sûre et inclusive, y compris l'apprentissage numérique ; les services de santé physique, mentale, sexuelle et reproductive ; la justice ; le soutien et la protection sociale durable pour les familles et les communautés vulnérables.

85. Cet investissement n'est pas seulement le fondement des efforts mondiaux pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 et face aux autres crises susmentionnées. Il est essentiel à l'édification de sociétés sûres, justes, inclusives et résilientes, pour et avec les enfants. La pression accrue sur les finances publiques ne saurait être utilisée comme prétexte pour justifier l'absence d'investissement dans l'enfance. Compte tenu des preuves accablantes concernant les dangers et les causes de la crise climatique, ne rien faire revient à infliger une injustice à tous les enfants.

86. Pour remédier à cette injustice, les pouvoirs publics, le secteur des entreprises et la communauté internationale doivent adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques climatiques adaptées aux enfants, en y consacrant des ressources et en mettant en place des mécanismes solides de suivi et de responsabilité. La Représentante spéciale se félicite de l'adoption récente de la résolution 76/300, dans laquelle l'Assemblée générale reconnaît le droit à un environnement propre, sain et durable, comme un moyen de contribuer à réduire les injustices environnementales, à remédier aux carences en matière de protection et à donner aux personnes les moyens d'agir, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, notamment les défenseurs et défenseuses des droits humains liés à l'environnement, les enfants, les jeunes, les femmes et les peuples autochtones.

87. Les enfants et les jeunes, y compris les plus vulnérables et les plus touchés, doivent participer à la mise en œuvre et à l'élaboration de ces politiques. Pour garantir des solutions durables, il est indispensable de renforcer leurs capacités, d'investir dans l'éducation sur les changements climatiques et l'environnement et de donner aux enfants les moyens de faire partie de la solution dans la réduction des risques de catastrophe et les efforts d'atténuation de la crise climatique.

88. Il reste moins de huit ans pour tenir la promesse du Programme 2030, et l'heure tourne. Toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble de manière coordonnée et en adoptant une approche intégrée pour lutter contre les changements climatiques afin d'en prévenir et d'en réduire les effets sur les enfants. Il faut renforcer la coopération et le multilatéralisme, sur la base de partenariats et de responsabilités mutuelles, sachant que la plupart des pays les plus exposés sont ceux qui portent les responsabilités les moindres. La justice climatique et la justice sociale sont plus indispensables que jamais, pour tous les enfants, sans laisser personne de côté.